



*Municipalité de
Saint-Michel-de-Bellechasse*

DEMANDE DE SOUMISSIONS – RÉCUPÉRATION DES MÉTAUX

La Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse demande des soumissions pour la récupération des métaux au site de la déchetterie municipale à l'arrière du poste à incendie, 122, Route 132 Est. Le site est ouvert les mercredis et samedis aux heures indiquées dans le bulletin municipal et ce, pour la période du 7 avril 2018 au 3 novembre 2018. Le site est sous la supervision des employés municipaux uniquement pendant les heures d'ouverture.

Le soumissionnaire est responsable de la fourniture du contenant et de la disposition du matériel reçu. La Municipalité se dégage de toute responsabilité pour la perte, le vol, le vandalisme ou autres bris causés par la mauvaise température ou autres.

Les soumissions devront être cachetées et porter la mention « **SOUMISSION - MÉTAUX** ». Le soumissionnaire devra indiquer le montant pour l'année 2018 en y ajoutant séparément les taxes applicables, le cas échéant.

Les soumissions seront reçues au bureau de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse, 129, Route 132 Est, jusqu'à 15h, le 30 mars 2018, pour être ensuite ouvertes publiquement le même jour à 15h01 en présence des personnes intéressées.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE
129, Route 132 Est
Saint-Michel-de-Bellechasse (Québec)
G0R 3S0

Téléphone: (418) 884-2865
Télécopieur: (418) 884-2866
Courriel: info@saintmicheldebellechasse.com
Site Internet : saintmicheldebellechasse.com

La Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaire(s).

Donné le 6 mars 2018

Johanne Simms
Secrétaire-trésorière adjointe

